

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2012/659 - Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine  
gérontologique - 4441  
Conventions de délégation de mise en oeuvre d'actions en  
faveur des personnes âgées "ateliers équilibre et ateliers  
mémoire" - Bilan et perspectives**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la dénonciation de la convention conclue entre l'Association "Alsace Eureka Equilibre" et le Département pour la mise en oeuvre d'actions en faveur des personnes âgées ("ateliers équilibre et ateliers mémoire")
- autorise le Département à se retirer de l'Association "Alsace Eureka Equilibre" et de son conseil d'administration
- autorise le Département à engager un partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) Alsace en vue de l'élaboration d'une nouvelle convention.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-69416-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 14/09/12